

Handicaps, sexualités et droit-liberté

Marcel Nuss

Volume 21, numéro 2, décembre 2015

Sexualités, handicap et droits humains
Sexualities, Disability, and Human Rights

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1086479ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1086479ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Réseau International sur le Processus de Production du Handicap

ISSN

1499-5549 (imprimé)

2562-6574 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Nuss, M. (2015). Handicaps, sexualités et droit-liberté. *Développement Humain, Handicap et Changement Social / Human Development, Disability, and Social Change*, 21(2), 161–173. <https://doi.org/10.7202/1086479ar>

Tous droits réservés © Réseau International sur le Processus de Production du Handicap, 2015

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Handicaps, sexualités et droit-liberté

MARCEL NUSS

Erstein, France

Écho de la communauté • Echoes of the Community

Engagements

Je me suis engagé en faveur de l'accompagnement affectif et sexuel en 2005, par conviction et suite à des expériences personnelles marquantes, mais aussi parce que je suis un fervent défenseur du droit-liberté et du libre choix.

Depuis ma naissance, j'ai un handicap qui a provoqué une dépendance vitale, avec respiration assistée. De ce fait, durant mon adolescence, j'ai éprouvé des maux suscités par les privations et les frustrations corporelles, sensuelles et sexuelles, dont souffrent les personnes que je défends; mon vécu explique donc en partie mon militantisme. Malgré cette situation apparemment réhivitoire, j'ai rencontré l'amour, eu des enfants, des compagnes et des maîtresses, c'est-à-dire une vie affective et sexuelle « normale ». Cela m'a permis de comprendre encore mieux les enjeux de cette revendication légitime qui se heurte, en France, à la loi sur le racolage et le proxénétisme, à certains tabous, à des projections multiples et variées et à des dogmes moralistes. Toutefois, je réfute tout raccourci qui tendrait à prétendre que si j'ai réussi à rencontrer l'amour, tout le monde peut y arriver, sous-entendant *de facto* que l'accompagnement sexuel n'est pas une solution; ce qui est faux bien sûr. Une telle affirmation est trop simpliste et très spéieuse. N'oublions pas que nous ne naissons pas égaux, ne serait-ce que parce que nous ne bénéficions pas des mêmes capacités, tempéraments et conditions d'existence. Il est donc primordial de pallier cette inégalité naturelle en offrant des réponses adaptées à des besoins individuels et à un contexte culturel donné. Il n'est pas inutile de rappeler qu'il est de bon

ton, dans les pays (dits) développés à économie de marché (PDEM), depuis les années 1960 (notamment 1968 et son fameux mois de mai), de revendiquer et de respecter une certaine liberté sexuelle, dont d'aucuns préféreraient pourtant écarter les personnes « handicapées », principalement pour des raisons morales et religieuses. Ce contre quoi les personnes incriminées s'insurgent de plus en plus vigoureusement, réclamant aussi la reconnaissance de leur droit de bénéficier d'une vie affective et sexuelle, dut-elle le cas échéant passer par des services spécialisés rémunérés.

Mon plaidoyer ayant été entendu, j'ai réussi à fédérer autour de moi les trois plus grandes associations françaises de défense des personnes ayant des incapacités physiques : Handicap International (HI), l'Association Française contre les Myopathies (AFM) et l'Association des Paralysés de France (APF), en plus de la Coordination Handicap et Autonomie (CHA) que j'avais créée en 2002. Ensemble, nous avons fondé le *Collectif Handicaps et Sexualités* (CHS), en octobre 2007, puis l'association CH(S)OSE, en janvier 2011.

Néanmoins, bien qu'étant devenus très vite un interlocuteur privilégié des instances de l'État français, tout en obtenant une bonne implantation sur tout le territoire, ces deux mouvements ont commencé à stagner du fait d'un « principe de précaution associatif » consistant à prendre le moins de risque possible en usant d'une certaine langue de bois plutôt improductive, du moins de mon point de vue. Si bien que j'ai préféré reprendre ma liberté, en démissionnant, en 2011.

Puis, constatant sur le terrain la persistance d'une frilosité citoyenne et humaniste, ainsi qu'une inertie militante prégnante, j'ai finalement décidé de créer l'Association pour la Promotion de l'Accompagnement Sexuel (A(p)PAS) qui a vu le jour en août 2013. Elle part du principe qu'il faut prioritairement (re) donner la parole aux personnes concernées par l'accompagnement sexuel, c'est-à-dire les personnes en situation de handicap et les assistants(es) sexuels(les) et les professionnels(les) du sexe. Cette association n'ouvre ses portes qu'aux personnes physiques et non à des personnes morales fréquemment trop partisans dans leurs engagements, comme je l'ai si souvent vérifié. Je veux d'abord rendre la parole aux personnes en première ligne, et ce, afin que l'on cesse de penser et de décider à leur place.

Convictions personnelles

Cette association a pour objectif premier de faire reconnaître le droit à l'accompagnement sexuel, en s'appuyant sur des initiatives qui respectent les textes juridiques en vigueur, tout en profitant des libertés qu'ils permettent. Elle a créé, par exemple, un site de rencontres, *A(p)PAS de Loup*, et organisé des formations pour les postulants à l'accompagnement sexuel et les professionnels du milieu social et socio-médical. Ces derniers expriment, de façon croissante, leur besoin d'être accompagnés, informés et conseillés dans le champ si délicat et sensible de la vie affective et sexuelle des personnes « handicapées » vivant en foyer de vie. Du reste, lorsqu'on évoque ce sujet avec eux, on rencontre régulièrement du désarroi et des questionnements suscités par un sentiment d'impuissance et de solitude, d'incompréhension souvent aussi, face à cette problématique qui bouscule tant nos principes et notre éthique personnels. En fait, dès que l'on aborde le thème de l'affectivité et de la sexualité des personnes en situation de handicap avec ces (futurs) professionnels, on prend conscience des difficultés qu'il y a à engendrer des dialogues ouverts et constructifs, tant cela interpelle chacun dans ce qu'il a de plus intime et de plus personnel, dans sa libido, ses frustrations et ses refoulements. Cela interroge notre propre

rapport au corps, à l'intimité et à la sexualité et nous met face à nos propres limites, nos croyances, nos angoisses, nos dogmes et notre degré de tolérance aux libertés d'autrui. Et qu'en est-il des personnes en situation de dépendance vitale, elles qui n'ont pratiquement aucune intimité, en particulier dans le milieu institutionnel, où elles sont surveillées jour et nuit, où tout se sait, où tout est réglementé et encadré, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'affectivité et de sexualité?

Le sujet dérangeant de l'accompagnement sexuel, en pointant sans complaisance notre positionnement et notre posture face au libre choix et à la liberté d'autrui (en l'occurrence sexuelle), met en lumière, de façon criante, notre œcuménisme intolérant ou, au contraire, dans les pays où cet accompagnement est accepté, notre respect de l'autodétermination individuelle, et du regard que nous portons sur les personnes « handicapées ». Il en résulte que nos nations dites développées sont partagées entre un protectionnisme dogmatique et moralisateur et un libéralisme pragmatique et protecteur.

Cela étant, il n'est nullement question de nier une réalité, celle d'une prostitution criminelle intolérable, afin d'en justifier une autre, celle d'une prostitution volontaire et indépendante, mais de refuser toute forme d'amalgame stigmatisant et ségrégatif en interpellant une certaine tendance à vouloir assainir, moraliser et « évangéliser » à tout prix, voire à n'importe quel prix, assourdi par des projections et des extrapolations subjectives généralistes. Je pense qu'il serait bien plus judicieux et responsable de protéger les populations jugées à risque, en leur offrant un statut et une couverture sociale, un cadre éthique et réglementaire, ainsi qu'un accompagnement adapté et encadré *a minima*.

Toute marginalisation est discriminante et toute moralisation est réductrice, car elles sont le fruit de préjugés et de pré-supposés négatifs. De plus, nonobstant les principes moraux et une hypocrisie rhétorique, je suis persuadé que s'arc-bouter contre l'idée de rémunération d'un accompagnement sexuel, c'est se voiler la face



sur les « perversions » d'un bénévolat potentiellement source d'ambiguïté et de relations tronquées. En effet, à supposer qu'il y ait suffisamment de candidats(es) pour pratiquer bénévolement l'accompagnement sexuel, ce qui me paraît très utopique, on est en droit de soulever deux interrogations : d'une part, à propos des motivations réelles d'un tel don, un engagement « corps et âme » peut-il être purement altruiste et, d'autre part, le bénévolat n'est-il pas une porte ouverte à tous les fantasmes, toutes les espérances possibles pour les bénéficiaires, étant donné que, par essence, il est fondé sur le don (de soi)? Demander une rétribution, même symbolique, permet de poser un cadre contractuel et de reconnaître à sa juste valeur un service qui requiert des compétences indéniables, les assistants(es) sexuels(les) étant, de préférence, formés(es) au préalable. Sous prétexte de protéger les personnes en situation de handicap ne les met-on pas en danger en imposant un service bénévole? Et les assistants(es) sexuels(les) bénévoles? Personnellement, j'en ai la conviction.

Nombre de personnes en situation de handicap sont très fragiles affectivement du fait de conditions d'existence déshumanisantes et frustrantes, et ce, au point d'en perdre toute estime de soi et toute confiance en soi. L'accompagnement sexuel permet aux bénéficiaires, hommes et femmes, de se réincarner, de se réapproprier leur corps et, donc, de redéployer cette estime et cette confiance qui leur font cruellement défaut. Il est une réponse qui a fait ses preuves. L'accompagnement sexuel leur donne des outils afin de recréer du lien et, pourquoi pas, de vivre cet amour dont nous rêvons tous. Encore faut-il que l'entourage, au sens large du terme, ne soit pas un obstacle, un frein à cette émancipation.

De par mon itinéraire existentiel spécifique et original, j'ai toujours eu horreur que l'on se mette à ma place, que l'on pense pour moi et que l'on décide de ce qui est bien ou non pour moi. Il me semble qu'il n'est pas indispensable de comprendre, pour respecter les choix très personnels de notre prochain, ce semblable quelquefois si différent de soi, à en déranger notre tranquillité d'esprit et nos certitudes.

L'accompagnement sexuel joue bien involontairement le rôle de miroir grossissant, de révélateur de nos peurs, de nos contradictions, de nos paradoxes et de nos « éruptions » dogmatiques. Cette cause est donc doublement primordiale. Nous nous trouvons en ce début de 21^e siècle, dans un virage culturel irréversible.

L'association A(p)PAS veut s'inscrire, à plus d'un titre, durablement dans ce virage humaniste. L'enjeu fondamental est d'essayer de redéfinir la place et la valeur de chacun d'entre nous au sein de nos sociétés néolibérales, dans un contexte socio-économique en crise d'humanité et de sens, sans tomber dans le piège d'un intégrisme fossilisant et maternant. Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une telle remise en question socio-politique. Mettre l'Homme, l'Humain, au centre, dans sa dimension spirituelle et sensuelle, son intégrité et son intégralité; c'est vital pour tout le monde. Sommes-nous vraiment solidaires?

Hélas, le chemin risque d'être encore long et semé d'embûches pour passer de la théorie à la pratique. En effet, « crise » économique mondiale aidant, avec son cortège de récessions et de déficits budgétaires vertigineux, les promesses et les espoirs engendrés par certaines lois ont été rognés ou sont carrément tombés dans les oubliettes politico-administratives, quand elles n'ont tout simplement jamais été mises en œuvre.

En France, nous avons, afin de baliser ce chemin, La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 *Pour l'égalité des droits, des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées*. Deux lois révolutionnaires... en théorie. Lors de leur adoption, elles proposaient un réel changement de cap en matière de politique médico-sociale.

Dans celle du 2 janvier 2002, le législateur stipulait, d'une part :

« Art. L. 116-2. - L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le respect de l'égalité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux et en leur garantissant un accès équitable sur l'ensemble du territoire. »

D'autre part :

« Art. L. 311-3. - L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés : 1° Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité [...] »

Et dans celle du 11 février 2005, dans L'article L. 114-1, il écrit :

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

Si l'on se réfère à ces deux lois, l'État français certifie aux personnes « handicapées » et aux malades le « respect de l'égalité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux » dans le « respect de [leur] dignité, de [leur] intégrité, de [leur] vie privée, de [leur] intimité et de [leur] sécurité » en leur assurant « l'exercice des droits et libertés individuels », tout en leur promettant « l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ». Or, la vie affective et sexuelle est un droit fondamental pour tout un chacun, reposant sur le respect de sa vie privée et de son intimité.

Cependant, sans même parler d'accompagnement sexuel, dans le milieu du handicap, on constate trop fréquemment que ce « respect » relève encore très souvent d'un vœu pieux. Dans beaucoup d'établissements, la loi n'est pas appliquée... En effet, trop de lieux de vie servent avant tout de lieux de survie, de désœuvrement, d'antichambres de la mort où l'assistanat s'est mué en autonomie assistée pour complaire *a minima* à la loi de 2002.

Au demeurant, nombre d'établissements persistent à traîner les pieds ou à refuser de mettre à la disposition d'un couple de résidents une chambre avec lit double. Dans certains, on va jusqu'à séparer ces couples pour les mettre dans des foyers éloignés, car leur relation amoureuse fait tache et pourrait faire boule de neige. Le plus souvent, la sexualité et la sensualité restent niées ou ignorées par nombre d'accompagnants, de cadres et, hélas, de parents, avec pour conséquence un non-respect de l'intimité et une stigmatisation de la sexualité des personnes handicapées. Les manquements en la matière sont légion, malgré des lois censées éviter ce genre de dérives infamantes. Pourtant, dans la loi du 2 janvier 2002, l'État garantit « le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur [...] » Faut-il donc désespérer de l'État?

Toutefois, de plus en plus de professionnels de l'accompagnement et du soin travaillent dans un authentique esprit humaniste et humanisant, respectueux des besoins et de l'intimité des personnes accompagnées et sont inspirés par un souci constant d'écouter les doléances de celles-ci et de leur proposer des solutions satisfaisantes. Ces derniers font preuve d'une véritable volonté de mettre ces personnes au cœur du dispositif prévu pour les accompagner dans l'élaboration de leur projet de vie individuel, et ce, tout en favorisant la reconnaissance de leur autonomie et la défense de leur libre choix. Certains professionnels vont même jusqu'à les aider dans leur demande d'accompagnement sexuel, alors que cela pourrait être assimilé à du proxénétisme.

Dans ce contexte politique et socioculturel particulier, l'A(p)PAS devra s'appuyer sur sa ca-



pacité à être un électron libre et bénéficiaire des conseils de juristes — dont une personne en situation de handicap parfaitement au courant de ce dossier. Mais une association, aussi affûtée soit-elle, perd toute crédibilité en faisant cavalier seul; d'où la volonté d'A(p)PAS de proposer des partenariats à ses prédécesseurs français (CHS et CH(S)OSE) et suisses (SEHP : SExualité et Handicap Pluriels), au Syndicat du Travail Sexuel (STRASS), et à quiconque souhaitant s'investir dans la cause du droit à une vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Notre association souhaite organiser des groupes de parole à l'intention des personnes « handicapées » et du personnel soignant (prioritairement dans le milieu institutionnel), monter des programmes d'information et de sensibilisation pour tout public, proposer des formations à l'accompagnement sexuel répondant aux attentes et aux interrogations des professionnels du milieu médico-social, interpellier les politiques et les administrations, défendre des valeurs de liberté et d'autonomie, revendiquer le fait que l'accompagnement sexuel est une forme de prostitution qui n'a pas à avoir honte d'elle-même, fédérer les personnes en situation de handicap et les professionnels de l'accompagnement autour du droit de vivre et de choisir librement sa vie. Elle veut toutefois éviter d'entrer dans ces polémiques stériles dont sont friands les opposants(es) à cette prostitution spécialisée. En aucun cas, il ne faut faire prévaloir un point de vue sur un autre mais, bien au contraire, essayer de faire cohabiter en bonne intelligence les deux points de vue. Si bénéficier d'un accompagnement sexuel n'est pas et ne peut pas être une obligation, cela ne doit pas non plus être un interdit.

Mes convictions personnelles reposent sur un socle républicain et démocratique, celui du droit-liberté dû à tout citoyen responsable et autonome, notamment en ce qui concerne sa sexualité. La sexualité s'inscrit dans le champ du droit privé, que les rapports sexuels soient rémunérés ou non, champ duquel toute ingérence étatique doit être bannie, à partir du moment où ces rapports sont le fait d'un consentement mutuel, d'une démarche volontariste et

d'une satisfaction réciproque, assumés conjointement, dans un cadre évidemment respectueux « des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ».

C'est de ces convictions qu'A(p)PAS est née.

Contextes culturels

Mon engagement en faveur de l'accompagnement sexuel est largement inspiré par l'exemple des Pays-Bas où il est apparu dès 1980. À la même époque, un mouvement semblable est apparu en Californie et au Nevada, les deux seuls états des États-Unis qui, à ma connaissance, n'étaient pas abolitionnistes ou prohibitionnistes — cf. *The Sessions* de Ben Levin; un film magnifique et émouvant qui montre de façon pertinente de ce qu'est ou devrait être un accompagnement sexuel réussi. Ensuite, ont suivi le Danemark, l'Allemagne et la Suisse. Ce type d'accompagnement s'est également développé en Nouvelle-Zélande, dans certaines provinces de l'Australie et en Israël, où il est médicalisé. On y recourt également en Autriche, en Belgique et en Italie.

Le point commun de ces pays est qu'ils ont réglementé ou légalisé la prostitution. La France qui est abolitionniste et qui lorgne vers un néo-abolitionnisme à la suédoise, c'est-à-dire vers la pénalisation des clients, a choisi une voie contraire à ces pays. D'ailleurs, dans un rapport commandé en juin 2011 par la ministre de la Santé Roselyne Bachelot, et rendu public en mars 2013, le Conseil Consultatif National de l'Éthique (CCNE) a émis un avis défavorable à la légalisation du métier d'assistant sexuel, tout en recommandant néanmoins qu'une formation soit apportée aux professionnels du sanitaire et du social, qui devrait « avoir un côté "technique", comme par exemple faciliter le contact des personnes handicapées physiques, faciliter l'accès à des moyens mécaniques de satisfaction sexuelle ». Il n'encourage toutefois pas de « contacts intimes » entre personnes « handicapées » et professionnels. C'en est presque risible lorsqu'on connaît le peu d'engouement de certains(es) professionnels(les) pour la chose sexuelle, et lorsqu'on sait que certains(es) refusent d'effectuer le simple geste

consistant à poser, à sa demande, la main d'un(e) résident(e) sur son pubis afin qu'il/elle puisse se masturber. On imagine donc aisément comment ils/elles vont s'empresse de participer à une formation ayant un côté « technique » ou de soutenir l'utilisation des jouets sexuels. C'est l'église qui se fout de la charité, totalement déconnectée de la réalité du terrain. Comme les opposants(es) à l'accompagnement sexuel, le CCNE déduit de son enquête, sans le moindre souci du grotesque, que l'on ne peut pas avoir de relations sexuelles et du plaisir sans amour. Le CCNE s'interroge aussi sur le fait que « si une chose est interdite pour tout le monde, pour des raisons éthiques, il semble difficile d'envisager qu'elle soit autorisée dans le cadre d'initiatives individuelles et seulement au profit de certaines personnes »; ici, les « sages » omettent tout simplement que si, en France, le proxénétisme est interdit, se prostituer ne l'est pas, mais c'est un détail... Pour ces « experts » patentés, le libre choix, le consentement, le droit au deuil et à des expériences sexuelles devraient être prohibés pour les personnes en situation de handicap.

Dans ce climat éminemment polémiste, la cause de l'accompagnement sexuel peut être comparée à l'arrivée d'un chien dans un jeu de quilles quelque peu bien-pensant et sentencieux, à défaut d'être intègre et intégratif, ou encore à une mouche du coche dans un moralisme dogmatique bien rodé et redondant. Cette bien-pensance a la ferme volonté (et l'illusion, me semble-t-il) de réussir à faire purement et simplement disparaître la prostitution, et ce, sous couvert de dogmes féministes à la vision univoque et rancunière, refusant obstinément toute forme de nuances. Quant aux personnes en situation de handicap, elles se retrouvent malgré elles otages de cette croisade rédemptrice, alors qu'elles ne demandent qu'à être entendues et que leur libre arbitre soit respecté. Pourquoi rédemptrice? Parce que j'ai le sentiment que l'on veut sauver « malgré tout » et pour leur « bien », voire contre leur gré, des âmes que l'on estime être dans la déperdition, sans tenir compte des situations, des libertés individuelles et du degré d'autonomie de tout un chacun. Mais pourquoi tenir compte de ces « détails » quand on est persuadé que

l'autre a obligatoirement un problème grave s'il pense choisir librement et consciemment la voie du travail sexuel? Ce n'est pas normal de vouloir devenir escort-girl/boy ou assistant(e) sexuel(le). Ce n'est tout simplement pas concevable, et même absolument incompréhensible. Est-ce donc tellement difficile de faire le distinguo entre deux types de prostitutions diamétralement opposés?

Cela explique-t-il l'existence de cet affrontement partisan entre un féminisme doctrinaire et un humanisme hypocrite, chacun refusant une réalité; le premier, celle d'un travail sexuel indépendant, le second, celle d'un accompagnement sexuel qui est de la prostitution. Un tel accompagnement est considéré par les féministes doctrinaires françaises comme étant le cheval de Troie de la légalisation de la prostitution. Comment, dans ces conditions, concilier des positions, du moins en apparence, aussi extrêmes et incompatibles? Devant un tel dialogue de sourds, ce n'est pas à la raison de se faire entendre, mais au cœur et au courage. En matière d'accompagnement sexuel, aucun intermédiaire n'a jamais été poursuivi, à ce jour, par la justice pour proxénétisme. Pourquoi craindre des opposants(es) ayant une conception de l'humanisme très jésuitique? On veut bien déplorer et compatir à la souffrance et aux frustrations des personnes en situation de handicap qui ne peuvent accéder à une vie affective et sexuelle, mais pour eux il est hors de question de faire une exception. Pauvre destin cruel et sentencieux. *Dura lex, sed lex* (la loi est dure, mais c'est la loi), donc pas de concession, *Sustine et abstine* (souffre et abstiens-toi), ainsi en est-il d'une certaine moralité, ai-je l'impression. Et l'on brandit le fait que la misère affective et sexuelle n'est pas spécifique aux personnes « handicapées », qu'il y a plus de trois millions de gens valides en France qui en souffrent également; argument ô combien captieux à mes yeux. Est-ce une raison pour négliger celle d'êtres qui sont coupés de leur corporalité et de leur charnalité du fait de leur handicap? Ce fatalisme judéo-chrétien me semble de plus en plus difficile à soutenir. Comment refuser à certains, ce que l'on vit et que l'on s'octroie à soi-même, sans être contradictoire? C'est pourtant ce que l'on essaie de faire en re-



fusant, aux femmes et aux hommes handicapés, l'accès à une sexualité libre, au motif que lorsqu'elle est rémunérée, elle est immorale. Plusieurs sont les féministes et les humanistes leur conseillant doctement d'avoir des relations sexuelles « propres » en créant du lien « comme tout le monde (exceptés les trois millions précédemment cités, évidemment...) », tout en affirmant haut et fort que l'accompagnement sexuel est un faux problème, une mauvaise solution, car « ce que veulent les handicapés (sic), c'est rencontrer l'amour « comme tout le monde ». Sauf que l'on ne crée pas du lien en le décrétant, en étant mal dans sa tête et dans son corps, *a fortiori* en étant reclus entre les quatre murs d'une institution. Et, n'en déplaise à ces esprits chagrins, améliorer l'accessibilité des lieux publics et du cadre bâti n'y suffira pas non plus. Ce serait trop beau. Sans compter que la loi sur l'accessibilité est repoussée aux calendes grecques...

Et puis, pour être en capacité de créer du lien, il faut retrouver de l'estime de soi et de la confiance en soi, il faut se réapproprier son corps et l'appriivoiser. Or, l'accompagnement sexuel est un moyen pour y arriver. Ce n'est pas le seul, mais incontestablement un des moyens qui a fait ses preuves. Bref, c'est l'histoire du chien qui se mord la queue...

Prostitution thérapeutique

On l'aura compris, c'est la prostitution qui pose problème et qui constitue le frein à toute avancée dans ce débat.

Mais au nom de quoi peut-on juger de la moralité et de l'honorabilité d'un travail? Y aurait-il des métiers nobles et d'autres beaucoup moins? Il faut appeler un chat un chat, et de la prostitution de la prostitution, si l'on veut être entendu et avancer sur la voie très controversée d'une « normalisation » sociale. Des travailleurs et des travailleuses du sexe indépendants veulent, en effet, l'obtention d'un statut social et professionnel, essentiel pour les protéger. Cela ouvre *de facto* la porte à la reconnaissance du métier d'assistant sexuel. Dans cette lutte, une solidarité entre ces deux activi-

tés à la parenté évidente me semble indispensable pour espérer se faire entendre.

D'autant que leurs adversaires, en proclamant qu'ils/elles sont pour l'accompagnement sexuel à condition qu'il soit bénévole, font preuve d'une belle incohérence et d'un sacré pharisaïsme. En effet, ce faisant, ils/elles sous-entendent qu'une femme qui fait bénévolement de l'accompagnement sexuel est une sainte, alors que, pour le même service, si elle se fait rémunérer, c'est une pute. N'est-ce pas une aberration totale? Pour une même activité, le regard change selon que l'argent entre en ligne de compte ou non. Quelle drôle de morale! Cela montre à l'évidence que, nonobstant la violence intolérable qui sévit dans la prostitution mafieuse, c'est d'abord et avant tout la marchandisation qui est le nerf de la guerre des opposants(es) à toute forme de prostitution et, par ricochet, à l'accompagnement sexuel. En prétendant défendre, on généralise, on salit, on simplifie et on réduit l'autre, lui déniait obstinément toute forme d'indépendance et de libre arbitre. Pourtant, je n'ai rencontré que des escorts-girls et des escorts-boys exerçant volontairement et en toute liberté leur activité; il est vrai qu'ils/elles ne travaillaient pas dans la rue. Au demeurant, pourquoi focalise-t-on sur la prostitution, alors que bon nombre de métiers peuvent s'apparenter à de la marchandisation du corps : acteur et actrice de films pornos, *strip-teaseur* et *strip-teaseuse*, serveuse dans des bars à champagne, etc.; toutes ces professions jouent, d'une façon ou d'une autre, sur la corde sensible de la sensualité et de la sexualité; il s'agit chaque fois d'aguicher, de provoquer, et ce, de façon contractuelle! Dans ces conditions, pourquoi ne pas les interdire? Qu'ont-elles de plus morales que la prostitution?

Au nom de quoi aurais-je le droit de juger leur choix professionnel? En quoi leurs motivations me regardent-elles tant que leur activité s'inscrit dans le droit privé et qu'elles respectent la liberté d'autrui autant que l'ordre public? Qu'est-ce que la normalité? Qu'est-ce qui est moral et qu'est-ce qui ne l'est pas dans nos sociétés au libéralisme puritain et dogmatique? En quoi est-il plus répréhensible de se prosti-

tuer que de tourner dans des films pornos, si c'est véritablement assumé? En quoi tout travail, engageant l'intimité et la sexualité d'une personne, est-il immoral? Peut-être serait-il urgent de se poser ces questions et bien d'autres, avant de se lancer dans des élucubrations, des analyses, des supputations et autres affirmations aléatoires et hasardeuses? Ne serait-il pas temps de cesser les amalgames péremptoirs et les prêches antédiluviens?

Je me pose d'autant plus toutes ces questions qu'elles s'appliquent également à l'accompagnement sexuel. Proclamer que c'est anormal de se prostituer ou de faire de l'accompagnement sexuel, ce n'est pas une réponse, c'est une fin de non-recevoir, un jugement fleurant un certain totalitarisme. Ce n'est pas ce qu'attendent les personnes en situation de handicap; elles veulent des réponses et des solutions concrètes à leurs besoins et à leurs attentes.

Personnellement, je suis convaincu que l'on ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion et d'un dialogue ouverts autour du rapport au corps, de la sexualité monnayée, du droit de faire l'expérience d'un rapport sexuel, de la sensualité, de l'érotisme et de la misère affective et sexuelle au 21^e siècle, dans un Occident où le sexe, la liberté sexuelle, l'érotisation à outrance, le droit au plaisir, la nudité affichée avec ostentation, la pornographie s'étalent et sont déversés à longueur de journée dans les médias et sur des panneaux publicitaires plantés à chaque coin de rue. Mieux même, dans l'État de New York, les femmes ont désormais le droit de se promener seins nus dans la rue, à l'égal des hommes — la décision de justice date du 7 juillet 1992, mais n'a été mise en application que depuis juin 2013. Le groupe féministe, Femen, en fait autant à travers le monde pour manifester. Que vont invoquer les féministes radicales pour justifier ce comportement libertaire et quelque peu provocant de leurs congénères? Qu'elles ne savent pas ce qu'elles font, comme celles qui se prostituent? Et on ose brider la sexualité et la sensualité des personnes en situation de handicap?

Indéniablement, certaines contradictions « éthiques » n'étouffent pas une frange de citoyens, au point de prôner des principes éthiques déshumanisants et peu au fait de l'évolution culturelle de notre société.

Sans compter que l'accompagnement sexuel et la prostitution ont des « vertus thérapeutiques » irréfutables, au vu des retours des bénéficiaires masculins et féminins. Ou alors les pays où cet accompagnement est reconnu et pratiqué sont truffés de menteurs et d'affabulateurs. La plupart des travailleurs et des travailleuses du sexe se considèrent d'ailleurs, et avec raison, comme des travailleurs sociaux. J'en veux pour preuve leurs témoignages, quand on veut bien les écouter.

Dans le domaine de l'accompagnement sexuel, des pionnières telles que Rachel Wotton (Australie), Christine Caruana (France), Judith Aregger (Suisse), Nina De Vries (Allemagne; d'origine hollandaise), Jill Prévôt (France), Aminata Grégory (Pays-Bas) ou encore Cheryl Cohen Greene (États-Unis; Californie) ont démontré, par leur expertise et leur humanité, les bienfaits d'un tel accompagnement sur les personnes « handicapées ». Peut-on les qualifier d'irresponsables, d'écervelées ou d'inconscientes, quand on sait que la première est une travailleuse du sexe qui a une licence en psychologie, la seconde une infirmière, la troisième une ancienne travailleuse du sexe devenue assistante sexuelle et formatrice, la quatrième une thérapeute et une formatrice qui s'est spécialisée dans l'accompagnement sexuel des personnes ayant des incapacités intellectuelles, la cinquième a été escort-girl et assistante sexuelle avant de changer de voie professionnelle, la sixième est coach de vie et assistante sexuelle, quant à la septième, elle est sexologue et assistante sexuelle — elle a été rendue célèbre grâce au film *The Sessions*. Qui peut prétendre que ces femmes ne savent pas ce qu'elles font de leur corps au vu de leurs cursus? Qui peut prétendre qu'elles sont dangereuses pour les personnes « handicapées » qu'elles accompagnent dans leur découverte et exploration de leur sensualité et de leur sexualité? Les résultats plaident en leur faveur. Si la plupart vont jusqu'à l'acte sexuel



complet, ce n'est pas le cas pour toutes. Certaines ne proposent que des caresses sensuelles, des massages érotiques et de bien-être et concluent par une masturbation. Dans tous les cas, elles sont nues et pratiquent le contact peau à peau, corps contre corps; comme leurs collègues masculins.

Des hommes, tels que Jacques Arnould (Suisse), ostéopathe et assistant sexuel durant plusieurs années, s'investissent de la même façon et avec autant d'humanité.

Parmi ces professionnels(les), certains(es) font également de l'accompagnement sexuel pour des couples de personnes en situation de handicap dans l'incapacité de se rapprocher sans l'aide d'assistants sexuels (en général, un homme et une femme); c'est un accompagnement très particulier qui demande beaucoup de pudeur, de discrétion et d'écoute.

Ils et elles sont en couple et, le plus souvent, ont des enfants. Ils et elles ont entre 28 et 64 ans. Tous et toutes témoignent de l'effet thérapeutique de l'accompagnement sexuel sur leurs clients. Des effets connus et reconnus, libérateurs et révélateurs. Loin des perversions et des maltraitances que prédisent les détracteurs.

Il n'est pas inutile de rappeler que, d'après un rapport paru au Québec, intitulé *Des agressions sexuelles contre les personnes handicapées existent et marquent profondément, soyons vigilants*¹, 83 % des femmes ayant des incapacités intellectuelles ont, au moins une fois dans leur existence, été abusées ou violées. Et, dans une étude publiée en 2011 par l'*American Journal of Preventive Medicine*, diffusée par *France handicap info*², on apprend que 13,9 % des hommes et 26,6 % des femmes ayant des incapacités physiques ont subi le même sort. Ces chiffres varient sensible-

ment en fonction des études et des pays, mais ils montrent parfaitement la violence dont sont victimes ces personnes, des agressions perpétrées le plus souvent par des proches et des aidants professionnels. Que fait-on contre ce fléau en France? L'accompagnement sexuel, dans ce contexte, n'est que l'arbre qui cache la forêt, le moyen de faire oublier une impuissance sociale et politique à endiguer ce mal pernicieux, le plus souvent couvert par une omerta insidieuse.

Cependant, de par mon expérience, je remarque que des personnes en situation de handicap, ayant vécu de tels traumatismes, sont aujourd'hui en demande d'accompagnement sexuel pour reprendre pied, tourner une page très douloureuse et se réconcilier avec la vie. Celles qui en ont bénéficié, ont retrouvé un nouvel allant. Et on voudrait les priver d'un tel bénéfice, d'une telle source de renaissance? N'est-ce pas ça qui est criminel? Alors que des assistants(es) sexuels(les) sont heureux(ses) de pouvoir rendre ce « service »!

Humanisme incarnant

L'accompagnement sexuel ne prétend pas être la réponse, mais **une** réponse à une souffrance qui touche les deux sexes. Il découle d'un choix mûrement réfléchi et assumé par les deux protagonistes de cet accompagnement spécifique : la personne en situation de handicap et l'assistant(e) sexuel(le) ou, dans certaines occurrences, le ou la professionnel(le) du sexe. Lorsque la personne a des incapacités intellectuelles ou psychiques, c'est toute une équipe qui est impliquée dans la décision d'agréer ou non à cette demande, quelle que soit la façon dont celle-ci est formulée : parents, tuteur et accompagnants professionnels sont alors amenés à concrétiser cette requête si spécifique, parfois tourmentée et impérieuse, « pour le bien » de la personne. Les résultats obtenus par Nina De Vries ou Judith Aregger, par exemple, dans ce type d'accompagnement très spécialisé sont indubitables et notoires.

Le sexe, c'est la vie. La sexualité, c'est un certain équilibre et un bien-être certain. Qui oserait dire le contraire? Compenser une détresse

¹ Disponible à <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Handicapees.versionfrancaise.pdf>

² Disponible à http://www.france-handicap-info.com/index.php?option=com_content&view=article&id=236%3Ales-hommes-handicapes-plus-touchees-par-les-agressions-sexuelles-&catid=92%3Aetude-scientifique&Itemid=55&lang=us

affective et sexuelle, c'est refuser une fatalité. C'est redonner de l'espoir et du sens à une vie qui n'en avait pas ou plus. C'est soudain devenir un être de chair et de sang, un être pensant et pensé.

J'ai eu mon premier rapport sexuel à 23 ans. Psychologiquement, cet acte a été fondateur, il m'a transformé, il a fait de moi un homme à part entière. Il m'a humanisé. Il m'a fait sujet d'attentions quand je n'étais, jusque-là, qu'un objet de soins, nonobstant la qualité des soins que l'on me prodiguait. À l'époque, j'avais une énergie sexuelle déchirante tant elle était prégnante. Son refoulement suscitait de terribles frustrations, des moments de désarroi et des crises de colère muettes. Le mal-être était profond et semblait acculé dans une voie sans issue. Autour de moi, les infirmières et les aides-soignantes (toutes de ma classe d'âge) qui me soignaient alors, dans le service de réanimation où j'étais hospitalisé depuis mes 19 ans, m'avaient pris pour leur confident, celui à qui elles confiaient leurs émois affectifs et sexuels, tout en se défilant dès que je voulais parler de miens, de mes interrogations existentielles. Tant et si bien qu'un jour, je devais avoir 22 ans, j'ai littéralement pété les plombs. J'ai sonné, une aide-soignante est venue et, sous un prétexte fallacieux, je l'ai amenée à soulever le drap et, ainsi, à découvrir mon sexe en érection. Par cet acte désespéré et provocant, j'ai autant voulu qu'elle voit ma normalité que ma souffrance. Elle a souri, elle est repartie et a eu la délicatesse de ne jamais en reparler. Quant à moi, j'en ai eu tellement honte rétrospectivement que cela m'a habité pendant près de 30 ans, quand bien même je « profitais » depuis tout ce temps d'une vie affective et sexuelle « normale ». Cet épisode si marquant pour moi sera à l'origine, à partir de 2005, de mes engagements en faveur de la reconnaissance de l'accompagnement sexuel. Si encore j'avais pu me masturber pour soulager ses insupportables tensions et pulsions sexuelles, comme peut le faire toute personne qui a l'usage de ses membres supérieurs...

L'accompagnement sexuel ne peut pas apporter l'amour, ce n'est pas son rôle, mais il peut compenser l'absence des membres supérieurs,

et bien plus encore, car il offre davantage qu'un simple soulagement. Être un objet de soins vous désincarne. Être un sujet d'attentions, de prévenance, de sensations et de plaisirs vous incarne. Or, lorsque vous êtes en situation de dépendance vitale, incapable de bouger, de gratter une démangeaison et que vous êtes lavé et soigné sans empathie, de façon mécanique, voire maltraitante, jour après jour, année après année, vous ne vous sentez plus vraiment humain, vous ne vous sentez plus grand chose à vrai dire. Dans ce cas, les mains, les caresses et les baisers d'un homme ou d'une femme qui vous accompagne sexuellement vous font revenir à la vie, vous réveille et vous révèle à vous-même. Une existence sans sensualité ni sexualité est une existence sans entrain, déprimante, démoralisante et désespérante, d'autant plus si cette abstinence est la conséquence de contingences liées à votre handicap. Dans cet état de fait, c'est vécu comme une injustice ou une punition. À 18 ans, je me suis juré que je ne serai jamais un « curé malgré moi ». J'ai réussi, là où d'autres, probablement la majorité, continuent à espérer sans vraiment y croire, mourant sans avoir pu vivre l'expérience régénératrice d'une relation sexuelle dont ils ou elles rêvaient. Dans cette conjoncture, comment ne pas avoir envie de s'engager en faveur d'une reconnaissance de l'accompagnement sexuel? Quant aux présumés méfaits que les opposants(es) à l'accompagnement sexuel brandissent tel un épouvantail, je suggère qu'ils viennent sur le terrain, qu'ils vérifient par eux-mêmes.

Un autre argument récurrent des opposants(es) consiste à dire que l'accompagnement sexuel sera une source de souffrances et de désillusions parce qu'il s'avérera insuffisant et, à la longue, entraînera d'autres manques, voire un processus de deuil très douloureux à vivre après l'ultime séance. Certes. Mais, d'une part, l'idéal n'existe pas, que l'on ait un handicap ou non, et, d'autre part, la vie, toute vie, est jalonnée de frustrations et de petits et grands deuils, que l'on ait un handicap ou non. C'est la vie. Faut-il surprotéger pour autant les personnes en situation de handicap en invoquant le fait qu'elles sont handicapées, et ainsi **les priver** de vie, de sens et de vitalité? Ou



faut-il au contraire les laisser, voire les encourager, à oser vivre leurs expériences au risque du deuil? À 24 ans, sous prétexte que je reviendrai au bout de quinze jours dans le service de réanimation médicale où je « vivais » depuis plus de cinq ans, d'aucuns ont tout essayé pour que je ne parte pas avec celle qui deviendrait ma femme. J'ai répondu que je préférerais prendre le risque de revenir que de ne jamais vivre l'expérience d'une vie de couple, aussi brève soit-elle. Mais combien ont la force et le courage de faire une telle réponse?

L'expérience de l'acte sexuel enclenche un processus d'incarnation et de revitalisation. Celle de l'amour entraîne un processus de normalisation et d'accomplissement, et ce, que l'on ait un handicap ou non. Ces expériences participent à la construction identitaire. S'opposer à elles pour des raisons culturelles, morales ou dogmatiques, c'est aller à l'encontre du respect du droit-liberté du plus élémentaire et cultiver un fatalisme déshumanisant et sacrificiel : c'est empêcher la personne de vivre et de s'épanouir.

Droit-liberté ou droit-créance

Chacun a ses convictions et chaque conviction est respectable, tant qu'elle ne nuit pas à son prochain.

C'est le cas pour l'accompagnement sexuel, nonobstant le fait qu'il « égratigne » la loi sur le proxénétisme. Sinon, à qui cause-t-il un quelconque préjudice? Aux femmes « qui s'y collent de nouveau », comme s'en offusquent trivialement les opposants(es), féministes en tête, qui dégainent très promptement tout l'arsenal moraliste, de l'exploitation des femmes au sexisme machiste pour dénoncer sans nuance les soi-disant perversions de l'accompagnement sexuel. Un usage intensif de contrevérités, voire de mensonges, est même fortement conseillé pour faire peur aux politiques et convaincre les masses ignorantes. Il est de bon aloi d'affirmer que c'est encore et seulement une demande de mecs; qu'ils aient un handicap leur donnent, pour une fois, une certaine aura de normalité : même avec un handicap, un mec reste un mec; ce serait presque rassu-

rant si ce n'était pas offensant. Excepté que l'on omet résolument que ces femmes sont volontaires et indépendantes. Que les assistantes sexuelles ont dépensé près de 3000 €, en Suisse, pour suivre la formation à l'accompagnement sexuel et que les travailleuses du sexe « qui s'y collent » n'ont pas attendu « l'apparition » des personnes en situation de handicap pour vivre de leurs appas! Rajoutons que lors de la première formation suisse francophone à l'accompagnement sexuel, en 2008-2009, il y avait six hommes et quatre femmes...

Je suis pour le dialogue et la cohabitation d'opinions diverses et divergentes. Permettre la pratique de l'accompagnement sexuel, c'est reconnaître un droit privé, sans contraindre qui que ce soit de l'appliquer; alors que l'interdire, c'est bafouer la liberté de certains (tant que la prostitution est légale). C'est glisser inmanquablement vers la pente d'un totalitarisme social qui ne dit pas son nom. Est-ce que j'exagère? Suis-je trop radical? Mais c'est quoi une démocratie républicaine où les « anti » mettent systématiquement tout en œuvre pour imposer leur conception de la morale et de la liberté? Que des femmes avortent, que des gens demandent à bénéficier d'un suicide assisté, que d'autres demandent à être accompagnés sexuellement, que des personnes du même sexe désirent se marier et adopter ou procréer avec l'aide des nouvelles techniques médicales, en quoi cela dérange-t-il? De quel droit se met-on à la place d'autrui? Dieu a bon dos. Surtout quand on lui fait dire ce qu'on veut.

C'est quoi la liberté? C'est quoi le libre arbitre? C'est quoi le libre choix? C'est quoi une démocratie républicaine? C'est quoi l'amour? Oui, c'est quoi l'amour?

La sexualité relève d'un droit privé et d'un droit-liberté. L'accompagnement sexuel aussi. C'est entendu. Comment se mettre en travers de ce fait irréfutable? Sauf à vouloir s'attaquer aux fondements de notre constitution...

Donc, partant du principe que tout ce qui touche de près ou de loin à la sphère de la sexualité est d'ordre privé, il me semble maladroît et

inapproprié de vouloir inscrire l'accompagnement sexuel dans un droit-créance. Ce serait une erreur politique et citoyenne. Ce n'est pas à l'État de légiférer en matière de droit privé. Il devrait découler naturellement d'un code de bienséance, non d'une réglementation quelconque.

En 2011, le député de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP), Jean-François Chossy, avait programmé le dépôt d'une proposition de loi visant à créer une exception à la loi sur le proxénétisme et le racolage; il ne l'a finalement jamais fait. Le but de cette proposition de loi était de préserver les intermédiaires, dans le cadre de l'accompagnement sexuel, de toute poursuite judiciaire. À l'époque, j'étais en accord avec lui. Désormais, je ne suis plus convaincu que ce soit une bonne idée.

À la même période, dans l'optique d'écrire *Je veux faire l'amour* (Nuss, 2012), je me suis inscrit sur des sites de rencontre et, parallèlement, j'ai rencontré des escorts-girls et des assistantes sexuelles suisses. Mon périple sur les sites m'a confirmé qu'avec un handicap « lourd », espérer dénicher l'amour est une utopie digne d'un chemin de croix, du fait des préjugés et du culte de l'apparence qui gangrènent nos sociétés apparemment développées. On voulait d'abord voir ma photo et dès qu'on la voyait on prenait ses distances, excepté lors de très rares occasions qui n'ont abouti, au mieux, qu'à du copinage. Quant aux travailleuses du sexe, si j'ai eu la confirmation qu'elles étaient une alternative à l'accompagnement sexuel, il est indispensable de leur proposer une formation adéquate, si l'on veut éviter des déconvenues et des frustrations cuisantes. En effet, la plupart ont été démunies et très maladroites face à mon handicap qu'elles découvraient pour la première fois; un handicap tel que le mien ne s'apprivoise pas en une heure de temps. En effet, une seule escorte a eu des gestes spontanés et un contact naturel, alors que les deux assistantes sexuelles se sont adaptées à mon handicap sans difficulté. Toutes ces femmes ont été trouvées sur Internet et sont venues librement vers moi. Dans le meilleur des cas, deux femmes sur douze, nous avons fait l'amour. Dans les plus frustrants des

cas, elles m'ont donné un plaisir fruste et bâclé... Si ça ne s'était pas passé dans un cadre expérimental, cela aurait pu avoir des conséquences blessantes.

À partir du moment où le libre arbitre s'exerce en matière de droit privé, le droit-liberté doit s'exercer, s'il y a consensus, automatiquement et indépendamment de toute morale et de tout dogme. En l'occurrence, se prostituer étant (encore) légal, il n'y a aucune raison que l'accompagnement sexuel soit pratiqué officiellement et de façon anonyme, et ce, même si l'éventuel intermédiaire pourrait tomber sous le coup d'une accusation de proxénétisme. Si cela devait arriver, cela signifierait que l'on peut être condamné pour un délit d'humanité. Est-ce concevable sous nos latitudes?

Assumons nos choix. Assumons notre libre arbitre et notre liberté. Soyons nous-mêmes au risque de froisser certaines susceptibilités mal placées.

Depuis quelques années, je prends le « risque » de mettre en lien des personnes « handicapées » et des professionnels(les) du sexe ou de l'accompagnement sexuel, car elles me le demandent et que je trouve leur détresse inique. Malheureusement, en France, la pénurie d'assistants(es) sexuels(les) est très conséquente. Tout le monde attend une ouverture qui peine à se faire.

Cela étant, ça ne suffit pas de vouloir être libre, toute liberté a un prix qu'il faut être prêt à payer... Toute liberté se gagne par la force de ses convictions et un peu de courage. On ne décrète pas être libre, on le devient. Je suis devenu libre à la force de ma volonté, par choix et par foi. C'est cette foi que j'ai envie de transmettre à travers mes engagements associatifs et citoyens.

Référence

Nuss, M. (2004). *Toi Émoi*. Worms : Le Troubadour (poèmes, épuisé).

Nuss, M. (2005). *À contre-courant*. 1^{er} édition, Desclée de Brouwer (1999); 2^e édition, Worms : Le Troubadour (autobiographie épuisée).



Nuss, M. (2007). *Former à l'accompagnement des personnes handicapées*. Paris : Dunod.

Nuss, M. (2008). *La Présence à l'autre – Accompagner les personnes en situation de dépendance*. 3^e édition (2011), 1^e édition (2005). Paris : Dunod.

Nuss, M. (2011). *Corps accord sur l'écume*. Worms : Le Troubadour.

Nuss, M. (2012a). *Ikebana effervescent*. Worms : Le Troubadour.

Nuss, M. (2012b). *Je veux faire l'amour*. Paris : Autrement.

Nuss, M. (2012c). *Je veux faire l'amour*. Paris : Autrement.

Nuss, M. (dir.) (2008). *Handicaps et Sexualités : le livre blanc*. Paris : Dunod.

Nuss, M. & Ancet, P. (2012). *Dialogue sur l'altérité et le « handicap » : ressemblances dans la différence*. Paris : Dunod.

Sarva, M. (1990). *Horizons ardents*. Paris : Éditions Saint-Germain-des-Prés (épuisé).

Sarva, M. (1993). *Divine Nature, prix de la vie de Colmar 1992*. Éditions ACM (épuisé).

Sarva, M. (1997). *Le Cœur de la différence*. Paris : L'Harmattan.

Nuss, M. & Cohier-Rahban, V. (2011). *L'identité de la personne « handicapée »*. Paris : Dunod.